



A G C du LOT
430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230
Fax : 0565232239

Client : 09338

SD : 86501818623350X



LA POSTE

7658
4 ☐

FACTURE

Date : 13/08/2025 Pièce n° : **00250007777**
Dossier suivi par : SYLVIE BROSSE

SARL CAHORS AUTO PRESTIGE
82 AVENUE DE LA BEYNE
46000 CAHORS

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
PRESTATIONS COMPTABLES 2025					
Exercice : du 01/01/2025 au 31/12/2025					
Comptes annuels et accompagnement (BRASS)	1,00	U	2 384,00	20,00%	2 384,00
- saisie des factures par l'AGC					
- clôture/établissement des comptes annuels					
- BIC, réel					
- TVA - liasse et déclarations fiscales					
- conseil d'entreprise et de gestion niveau SECURITE					
- suivi sociétaire simplifié					
Echéancier :					
LIBELLE ECHEANCE	DATE	Montant TTC			
Prélèvement	28/09/2025	286,08			
Prélèvement	28/10/2025	286,08			
Prélèvement	28/11/2025	286,08			
Prélèvement	28/12/2025	286,08			
Prélèvement	28/01/2026	286,08			
Prélèvement	28/02/2026	286,08			
Prélèvement	28/03/2026	286,08			
Prélèvement	28/04/2026	286,08			



A G C du LOT

430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230

Fax : 0565232239

Client : 09338

SARL CAHORS AUTO PRESTIGE

82 AVENUE DE LA BEYNE
46000 CAHORS

FACTURE

Date : 13/08/2025 Pièce n° : **00250007777**

Dossier suivi par : SYLVIE BROSSE

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
Echéancier :					
LIBELLE ECHEANCE	DATE	Montant TTC			
Prélèvement	28/05/2026	286,08			
Prélèvement	28/06/2026	286,08			

TVA	BASE H.T.	TAUX	MONTANT TVA
VN	2 384,00	20,00	476,80

Montant total TTC : 2 860,80 €

NET A PAYER : 2 860,80 €

Cette facture sera prélevée sur votre compte :
11206 00094 00613456473 06

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

CLIENT : AGC46 / 09338 / LP

FACTURE : 00250007777 du 13/08/2025

NET A PAYER : PRELEVE

TVA acquittée sur les encaissements.

Passé le délai de 1 mois application d'intérêts de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Pas d'escompte pour paiement comptant.

« Aux termes des Art. L. 441-6I al.12 et D. 441-5 al.12 du code du commerce - Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement. »